

CAPSULES D'INFORMATION (#34) – SÉRIE VÉGÉTAUX



Des fleurs dans votre bande riveraine

Il est possible de naturaliser votre bande riveraine tout en la rendant attrayante. Tout d'abord, quelques trucs qui vous sauveront des travaux ardues.

Il n'est pas nécessaire d'enlever ce qui est au sol (mauvaises herbes) pour réaliser une plate-bande. Il suffit de préparer votre plan d'aménagement, couper les herbiers au ras du sol mais seulement dans la zone prévue de plantation, planter vos vivaces et recouvrir de papiers journaux (5 à 6 feuilles) que vous humectez pour qu'elles restent en place... et finaliser le travail en appliquant une mince couche de paillis.

Les paillis sont permis dans les cuvettes de plantation des arbustes et dans les plates-bandes de vivaces pour une période de 2 ou 3 ans pour aider à conserver l'humidité et à contrôler les indésirables (*source : banderiveraine.org/entretenir*). Les paillis (sauf du frêne), les écorces déchiquetées et les feuilles mortes sont un bon choix. Ces dernières sont un excellent paillis surtout si elles sont hachées, ça évite qu'elles s'envolent au vent en plus d'être un bon aliment pour vos plants et d'être très économiques.

Nous vous invitons à aller voir au Parc Saint-Jean-Optimiste le modèle d'aménagement qui y a été créé et de consulter notre site internet <http://www.association-laccroche-ste-thecle.ca>. Vous y verrez le plan avec la liste des végétaux utilisés à l'onglet Information sous la rubrique « Aménagement modèle au Parc Saint-Jean-Optimiste de Sainte-Thècle ».

Le personnel des pépinières pourrait être d'excellents conseils pour l'aménagement de votre plate-bande surtout si vous lui présentez un croquis de votre terrain : grandeur, position du soleil, dénivelé, type de sol (sable, glaise, humide). Avec ces informations, ces personnes pourront vous aider dans le choix des plantes, les quantités à prévoir et leurs emplacements.

Vous trouverez dans le Règlement 288-2012 « RÈGLEMENT RELATIF À LA REVÉGÉTALISATION DES RIVES ET VISANT À COMBATTRE L'EUTROPHISATION DES LACS ET COURS D'EAU » à la page 10 annexe B, une liste qui est subdivisée en 5 espèces à utiliser dans la bande riveraine : plantes émergentes, plantes grimpantes, graminées, vivaces et fougères. De plus, le « Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec » vous offre d'autres suggestions en **pages 22 et 24** <https://www.fihq.qc.ca/medias/D1.1.5B-1.pdf>.